Remplir votre déclaration d’impôt ?   
Le SPF Finances vous simplifie la tâche !

**Votre déclaration via MyMinfin (Tax-on-web) : simple et rapide !**

Dès fin avril, votre **déclaration** (en grande partie pré-remplie) ou votre **proposition de déclaration simplifiée** est disponible dans MyMinfin (Tax-on-web).

**Comment accéder à votre déclaration ou à votre proposition de déclaration simplifiée ?**

* Allez sur [MyMinfin](http://www.myminfin.be/).be.
* Identifiez-vous soit via [itsme®](https://www.itsme.be/fr/get-started), soit via votre carte d’identité, votre code PIN et un lecteur de carte ([code PIN de la carte d’identité perdu ou oublié ?](http://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/documents-didentite/eid/demande-dun-code-pin/)).

**Vous n’utilisez pas MyMinfin (Tax-on-web) ?**

**Si vous n’avez pas activé votre** [**eBox**](https://www.passezaudigital.be/fr/ebox)et si vous n’avez pas utilisé Tax-on-web l’année passée, vous recevrez normalement votre déclaration (ou proposition de déclaration simplifiée) par la poste, dans le courant du mois de mai.

Si vous n’avez rien reçu **début juin**, téléphonez au 02 572 57 57 (\*).

**Si vous avez activé votre eBox**, vous ne recevrez pas de déclaration (ou proposition de déclaration simplifiée) par la poste. Utilisez [MyMinfin (Tax-on-web)](http://www.myminfin.be) ou demandez à partir de **début juin** un envoi par la poste au 02 572 57 57 (\*).

**Vous recevez une proposition de déclaration simplifiée ?**

**Vos données sont correctes et complètes ?** Vous ne devez rien faire. Vous ne devez rien envoyer ou confirmer. Vous recevrez automatiquement votre avertissement-extrait de rôle (note de calcul).

**Vos données sont inexactes ou incomplètes ?** Vous devez les corriger, soit via [MyMinfin](http://www.myminfin.be/).be, soit via le formulaire de réponse papier.

**Plus d’informations ? Besoin d’aide ?**

**Une question sur votre déclaration ou proposition de déclaration simplifiée ?**

* [Consultez le site du SPF Finances](https://finances.belgium.be/fr/particuliers/declaration_impot/declaration).
* Téléphonez au numéro mentionné sur votre déclaration ou proposition de déclaration simplifiée, ou au 02 572 57 57 (\*).

**Vous voulez faire remplir votre déclaration par les experts du SPF Finances ?**

* L’aide se fait uniquement sur rendez-vous. Téléphonez au numéro mentionné sur l’enveloppe de votre déclaration (enveloppe brune).
* Inutile de vous déplacer ! Les experts du SPF Finances vous rappelleront au moment fixé pour remplir avec vous votre déclaration **par téléphone**.
* Vous préférez faire remplir votre déclaration dans un bureau du SPF Finances ? Signalez-le au moment de prendre rendez-vous.

**Via l’eBox, recevez en ligne vos documents du SPF Finances**

Simplifiez-vous la vie et recevez directement en ligne des documents du SPF Finances via l’eBox, la « boîte aux lettres » digitale et sécurisée des pouvoirs publics.

Activez votre eBox sur [passezaudigital.be](https://www.passezaudigital.be/fr/ebox) ! Vous recevrez alors une notification dès qu’un nouveau document sera disponible. N'oubliez pas d’indiquer votre adresse e-mail pour recevoir les notifications.

[Plus d’informations](https://finances.belgium.be/fr/ebox) sur l’eBox

(\*) Appel au 02 572 57 57 : après le choix de langue, sélectionnez **2** (pas de code) > **1** (impôt) > **1** (impôt des personnes physiques) > **2** (pas un indépendant) > **1** (en Belgique).